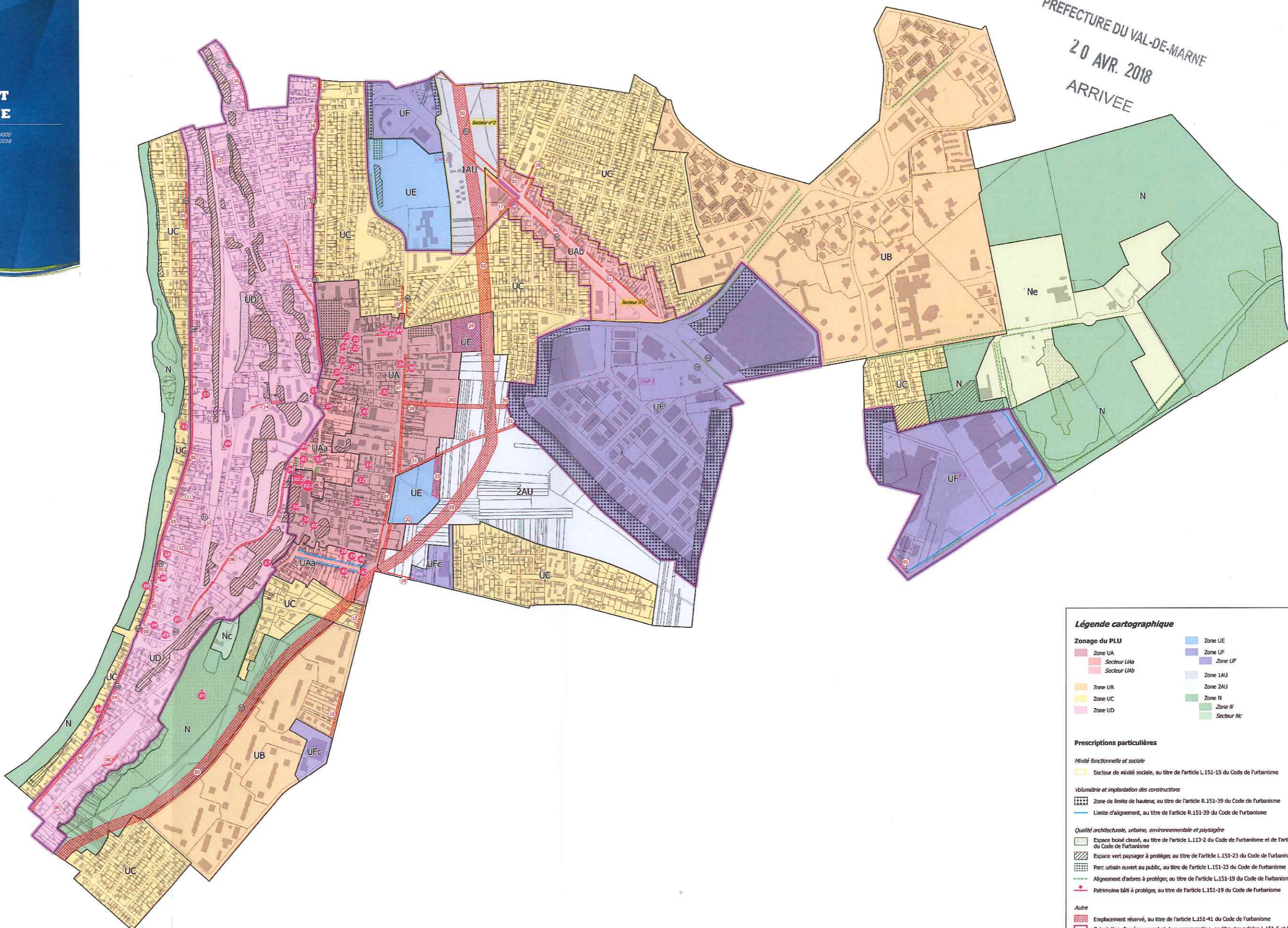


# 5. DOCUMENT GRAPHIQUE

Echelle : 1 : 4000  
Date : mars 2018



PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE  
20 AVR. 2018  
ARRIVEE



**Légende cartographique**

<b>Zonage du PLU</b>	Zone UE
Zone UA	Zone UF
Secteur UAa	Zone UF
Secteur UAb	Zone 1AU
Zone UR	Zone 2AU
Zone UC	Zone N
Zone UD	Zone N
	Secteur Nc

**Prescriptions particulières**

*Mixité fonctionnelle et sociale*

- Secteur de mixité sociale, au titre de l'article L.151-15 du Code de l'urbanisme

*Volumétrie et implantation des constructions*

- Zone de limite de hauteur, au titre de l'article R.151-39 du Code de l'urbanisme
- Limite d'alignement, au titre de l'article R.151-39 du Code de l'urbanisme

*Qualité architecturale, urbaine, environnementale et paysagère*

- Espace boisé classé, au titre de l'article L.113-2 du Code de l'urbanisme et de l'article L.421-4 du Code de l'urbanisme
- Espace vert paysager à protéger, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Parc urbain ouvert au public, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Alignement d'arbres à protéger, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine bâti à protéger, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

*Autre*

- Emplacement réservé, au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme
- Orientation d'aménagement et de programmation, au titre des articles L.151-6 et L.151-7 du Code de l'urbanisme

